



Paris, le 4 avril 2003

LE POINT SUR LE RENOUELEMENT DE L'ANRS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) vient de voter à l'unanimité en faveur du renouvellement de l'agence pour une durée de six ans ainsi que d'un élargissement de ses missions à tous les domaines de recherche des hépatites B et C. Le conseil d'administration, qui comprend des représentants des ministères en charge de la recherche, de la santé, et des affaires étrangères, ainsi que du CNRS, de l'INSERM et de l'Institut Pasteur, a par ailleurs voté l'entrée d'un nouveau membre : l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Le renouvellement de l'ANRS ne pourra être effectif qu'après décision des ministres chargés de la recherche et du budget, au 1^{er} janvier 2004, à l'expiration de la convention actuellement en vigueur.

L'ANRS est un groupement d'intérêt public qui a été créé en 1992, pour une durée initiale de 6 ans, renouvelée ensuite pour une période de 2 ans puis de 3 ans. Agence d'objectifs et de moyens, l'ANRS coordonne et finance, en France, les recherches sur le VIH/sida dans toutes les disciplines (recherches biologique fondamentale, vaccinale, clinique et épidémiologique, en santé publique et sciences de l'homme et de la société). Elle anime et soutient également des programmes de recherche dans les pays en développement. Depuis 1999, l'ANRS est chargée d'animer et de financer la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique sur l'hépatite C. Son budget, en 2003, s'élève à près de 42 millions d'Euros.

La décision de renouveler l'ANRS et d'élargir ses missions repose, selon le conseil d'administration, sur le constat des « acquis obtenus par l'agence dans le domaine du VIH/sida, en recherche et en santé publique, par son action d'incitation, d'animation et d'évaluation de la recherche ainsi que par la création de synergies entre les différents domaines de la recherche (...) ». Il a considéré « la nécessité de préserver la spécificité vih/sida dans le contexte de propagation rapide de l'épidémie dans les pays en développement, et le contexte de démobilisation qui entoure cette infection dans les pays développés portant le risque d'une augmentation de l'incidence de l'infection ».

Par ailleurs, le conseil relève « (...) l'enjeu majeur de santé publique que constitue l'infection par le VHC et la prévalence des co-infections avec le VIH » et considère « la nécessité d'étendre les missions de l'agence à l'ensemble des recherches sur les hépatites B et C et notamment à la recherche fondamentale et vaccinale ».